DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA RO CHELLE Accusé de réception en préfecture 017-261700108-20240628-20240704-256-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

<u>Autres membres présents</u>: Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés: Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) - Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration	15
Nombre de votants	15
Nombre d'absent	2
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°17: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – BUDGET PRINCIPAL – DECISION **MODIFICATIVE N° 1**

Une aide financière dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie concernant les actions collectives de prévention a été accordée par le Département de la Charente-Maritime au SAIA pour un montant de 21 360 €. Le détail par action est le suivant :

- 4 520 € pour l'atelier « Gym douce »
- 2 720 € pour l'atelier « Séances socio-esthétiques »
- 4 520 € pour l'atelier « Sophrologie »
- 7 400 € pour l'atelier « Soutien psycho-social »
- 2 200 € pour l'atelier « Conférence : soulager sans s'oublier »

La CDA a accordé diverses subventions pour l'année 2024 se décomposant de la façon suivante :

- 1 500 € pour l'action « En passant par le bien-être »
- 2 000 € pour l'action « Parcours artistique 2024 »
- 1 000 € pour l'action « Festival Kréartistik »

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants.
 - décide de modifier l'inscription comme suit :

Accusé de réception en préfecture 017-261700108-20240628-20240704-256-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

BUDGET PRINCIPAL

l/F	Chap.	ap. Fct	Article	P/O	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
				K/O	Libelle	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011	4238	6288.01	Réel	ANIMATIONS	21 360,00			
F	65	424	65134.4	Réel	ACTION COLLECTIVE APPEL A PROJET	4 500,00			
F	74	4238	747888.12	Réel	SUBVENTIONS APPEL A PROJET		21 360,00		
F	74	424	747888.12	Réel	SUBVENTIONS APPEL A PROJET		4 500,00		
	TOTAL					25 860,00	25 860,00		

<u>CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE.</u> POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE.